

Procès-verbal du Conseil Municipal du 14/04/2022

Commune de Viviers-Lès-Montagnes

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Marie-Rose LADOWITCH, Sylvie CALAS, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES

Messieurs Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Paul SALVAN, Daniel MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Alain VEUILLET

Excusés : Pascale PRADES pouvoir à Alain VEUILLET, Myriam MADAULE pouvoir à Manuel GONCALVES et Maud FLAMANT pouvoir à Christelle COURTOIS-SABARTHES

Secrétaire de séance : François MONTAGNE

M. le maire remercie le public de sa présence

La séance débute à 20h05

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

1. APPROUVER LES PV DE SEANCE ET CR

M. le maire demande à l'ensemble du conseil de délibérer pour approuver le PV du 31/03/2022 envoyés avec les convocations.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Il précise qu'en date du 04/04/2022, lorsque les PV ont été envoyés une rectification a été faite sur les explications des totaux charges financières : « le total des charges financières est de -12 984 .43€ de crédits annulés car au budget primitif nous avons prévu 53 000 .00€ et 64 827.15€ ont été encaissées par la commune avec 1 157.28€ en RAR, ce qui donne une annulation de crédits de -12 984.43€ étant donné que les recettes (en plus) sont rentrées dans les caisses de la commune.

Le compte-rendu du conseil du 31/03/2022 a été affiché et envoyé en même temps que les convocations

Monsieur le Maire propose de l'**APPROUVER**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2. DECISIONS DU MAIRE ET INFORMATIONS AU CONSEIL

- Arrêté de virement des dépenses imprévus sur le compte annulation de titre budget assainissement pour 1600.00€
- Prise de contact avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

3. PROJET DE TERRITOIRE DE L'INTERCOMMUNALITE CCSA

M. le maire précise qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil avec les convocations les axes prioritaires évoqués lors de la conférence des maires le 27 novembre 2021.

Il convient de se prononcer sur les futurs projets à mettre en place sur le territoire de la CCSA.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux enfants du territoire d'apprendre à nager
- Développer les mobilités douces
- Permettre à tous les jeunes du territoire de pratiquer une activité physique
- Devenir un territoire à énergie positive (développer la transition énergétique)
- Structurer l'offre économique
- Faire le nécessaire pour que notre territoire ne devienne pas un territoire dortoir à l'heure de l'arrivée de l'autoroute
- Promouvoir notre territoire

A ce jour il note qu'aucun retour et aucune question n'a été posée M. le maire propose au conseil à se prononcer favorablement sur l'ensemble de ces mesures qui ont été travaillées par les 26 communes lors de la conférence des maires le 27 novembre 2021 qui s'est déroulée à Viviers-Lès-Montagnes, en présence des 26 maires.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

4. CCSA PLAN CLIMAT ENERGIES RENOUVELABLES de la CCSA

M. le maire précise qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil avec les convocations le listing d'actions de « sobriété énergétique » en faveur du développement durable, travaillé par le groupe de travail de la Communauté de communes Sor et Agout, dont il fait partie accompagnée par la société SOLAGRO (31).

A ce jour il note qu'aucun retour et aucune question n'a été posée.

Il présente au conseil le projet de territoire de la CCSA et propose au conseil de délibérer sur ses propositions d'actions

Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC, Daniel MONTAGNE et Rudolphe DUCAMP ne souhaitent pas participer au vote

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

5. SUBVENTION ASSOCIATION LOCALE

M. le maire informe le conseil, que comme convenu lors de la dernière séance du 31-03-2022, il convient de délibérer pour attribuer une subvention à l'association Vivre ensemble à Viviers.

Il précise que l'association a fait une demande de subvention pour l'année 2022 de 600.00€.

En 2021, l'association avait eu une subvention de 100.00€.

Il propose à l'assemblée d'octroyer une subvention de 200.00€ pour l'année 2022.

Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC, Daniel MONTAGNE et Rudolphe DUCAMP ne souhaitent pas participer au vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Mme BARBERI : le mail du 13 avril 2022 envoyé à 21h31

M. le maire : Je ne l'ai pas réceptionné non plus, le secrétariat n'a pas dû avoir le temps de le traiter.

Mme BARBERI : en une journée pas le temps de traiter un mail

M. le maire : vous voulez qu'elles travaillent la nuit ?

A réception nous avons un délais de deux mois pour y répondre.

La séance est clôturée à 20h20.

Le Secrétaire de Service

